Puis-je clôturer avant d’avoir recueilli l’avis du client ?

Recueillez les avis nécessaires selon votre organisation avant la clôture. Une fois clôturé, le plan ne sera plus modifiable directement ; une correction passera par une copie.

Revision #1
Created 2026-11-17 20:27:53 UTC by eCare Content Studio
Updated 2026-11-17 20:27:53 UTC by eCare Content Studio